

Eligibilités	Caractéristiques l'aide	Modalités	Contacts
<p><b>Le Chèque Numérique</b></p> <p><b>COBAS</b></p> <p><b>Entreprise immatriculée sur le territoire COBAS de moins de 10 salariés tous secteurs d'activité sauf filière numérique.</b></p> <p>L'achat de smartphones et de tablettes ne seront pas éligibles.</p> <p><b>Aide complémentaire</b> avec l'aide État de 500 € et celle de la Région Nouvelle Aquitaine au titre du « chèque e-commerce » dans la limite de 50% de financement public.</p>	<p>Subvention entre 500 € HT et 2000 € HT correspondant à 50% max des prestations externes concernant 1 ou plusieurs volets</p> <p>« Volet 1 » <b>DIGITALISATION</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie digitale</li> <li>- Création ou refonte d'un site Internet, d'une solution de vente en ligne, optimisation de référencement (SEO), community-management, développement application mobile...</li> </ul> <p>« Volet 2 » <b>FORMATIONS ET CONSEILS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et assistance aux outils numériques liées au projet</li> <li>- Formation des salariés</li> <li>- Prestations d'accompagnement et de conseil à la <b>mise en place du télétravail</b></li> </ul> <p>« Volet 3 » <b>INVESTISSEMENTS MATERIELS ET IMMATERIELS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité informatique : audits de sécurité, tests d'intrusion, matériels et prestations de sécurisation des données, conformité RGPD, correction des failles, sauvegarde externalisée, assistance à la création de VPN...</li> <li>- Projets liés à l'achat de matériels : matériels ou solutions de visio-conférences et logiciels facilitant le télétravail</li> </ul> <p>« Volet 4 » <b>ACCES A LA FIBRE</b> : projets liés aux frais d'accès à la fibre optique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements/Raccordements</li> </ul>	<p>1 Diagnostic obligatoire (gratuit) réalisé par la direction du développement économique de la COBAS</p> <p>2 Validation du diagnostic par la COBAS</p> <p>3 Demande de subvention</p> <p>4 Instruction du dossier par la commission économique de la COBAS</p>	<p>Service économique COBAS</p> <p>Tel. 05 57 15 23 80</p> <p>deveco@agglo-bas.fr</p>
<p><b>Le chèque e-commerce</b></p> <p><b>Région Nouvelle Aquitaine</b></p> <p><b>Les entreprises ayant un projet d'E-commerce :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Siège social ou établissement en Nouvelle-Aquitaine</li> <li>- Immatriculées au Répertoire des Métiers et/ou Registre du Commerce et des Sociétés</li> <li>- Effectif de moins de 10 salariés au 01/11/2020</li> <li>- Entreprises à jour de leurs déclarations et paiements et charges sociales et fiscales au 31/10/2020 à l'exception de celles bénéficiant d'un plan de règlement.</li> </ul> <p><b>Activités inéligibles :</b> activités exclusivement proposées en e-commerce, commerces d'une surface de vente supérieure à 300 m<sup>2</sup>, activités avec les codes NAF 01 / 03 (agriculture et pêche), • activités exclus par les règlements européens, entreprises en procédure collective d'insolvabilité, professions libérales réglementées et professions liées à l'ésotérisme /bien être non règlementées (NAF 96.04 et 96.09), activités immobilières, promotion immobilière, financières et d'assurance, activités médicales et paramédicales, hors ressortissants CMA (ensemble des codes NAF de la section Q), activités d'enseignement (ensemble des codes NAF P), activités spécialisées, scientifiques et techniques (NAF de la section M, à l'exception des 70.2 ; 71.2; 71.12B; 72.1; 72.2; 74.1; 74.3; 74.9).</p>	<p>Subvention entre 1 000 € HT à 5 000 € HT, un taux d'intervention de 50% max</p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <p><b>1 - AMÉLIORER SA VISIBILITÉ EN LIGNE</b> Référencement, E-réputation, marketing digital, site web vitrine,</p> <p><b>2 - DÉVELOPPER LE E-COMMERCE</b> Commande en ligne, « Click and collect », paiement en ligne, site e-commerce, numérisation du catalogue produits, mise en valeur de ces produits</p> <p><b>3 - OPTIMISER LA GESTION DES STOCKS ET DE LA LOGISTIQUE</b> Caisse connectée, étiquettes intelligentes, base de données en temps réel des stocks, optimisation des flux logistiques</p> <p><b>4 - DÉVELOPPER SA RELATION CLIENT</b> Maintien de la relation client ; stratégie de fidélisation ; acquisition de nouveaux clients ; Enrichissement de l'expérience client par le numérique (Réalité virtuelle/Réalité Augmentée), prise de commande par tablette...</p> <p><b>5 - ACCROÎTRE SA PERFORMANCE COMMERCIALE</b> Stratégie/plan de communication, stratégie omnicanale...</p>	<p>1 Diagnostic e-commerce gratuit avec un conseiller numérique des réseaux consulaires CCI ou CMA</p> <p>2 Dépôt du dossier en ligne auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine sur une plateforme de dépôt dématérialisée mise en place</p> <p>3 Décision : Les dossiers seront instruits en commission permanente</p> <p>Fin de dépôt des dossiers 30 juin 2021</p>	<p><b>Fiche contact</b></p>
<p><b>Aide Etat</b></p> <p><b>Tous les commerces fermés administrativement et aux professionnels du secteur de l'hôtellerie et de la restauration,</b></p>	<p>Chèque forfaitaire de 500 euros pour couvrir tout ou partie des dépenses pour la numérisation supportées par certaines entreprises de moins de onze salariés qui ont fermé administrativement pendant le confinement de novembre 2020 ou qui sont des hôtels.</p>	<p>Accordée sur présentation de facture à l'agence de services et de paiement, dans la limite des crédits disponibles.</p>	<p><b>Effectuer la demande</b></p>

